



— 21 mars 2023 23h32

Des privilèges d'une autre époque

Le 14 février dernier, nous avons assisté à la séance publique sur l'agrandissement du parc du Mont-Orford. Voilà un projet bénéfique pour la communauté. Il préservera plus d'écosystèmes et permettra à la population de profiter des bienfaits de la nature. Il redonnera aussi un accès contrôlé au lac Montjoie dont tous les accès n'étaient que privés auparavant.

Nous avons aussi appris que le lac La Rouche, lui, demeurerait interdit d'accès à la population, car on n'a pu s'entendre avec le propriétaire des terrains qui le bordent. Le dit propriétaire est PLACEMENTS BOMBARDIER apparenté avec l'entreprise BRP.

Quand on regarde la carte du projet d'agrandissement, l'exclusion du lac La Rouche apparaît comme une anomalie. À l'instar de l'intervenant M. Marty-Kanatakhatsus Meunier, quand on sait que d'autres entreprises forestières et acéricoles ont été expropriées, nous nous interrogeons.

On a appris que les négociations avec la compagnie propriétaire n'avaient pas abouti, que BRP y conduisait à l'occasion des tests de moto-marine. Est-ce une raison suffisante pour priver toute une population du droit d'accès à ce magnifique lac? Certains citoyens attirés par ce beau plan d'eau se sont vite fait interdire l'accès sous prétexte qu'ils n'étaient pas employés de BRP. Pourquoi ce privilège réservé à une entreprise et ses employés comme jadis les nombreux lacs du Québec avant l'avènement des ZEC ?

Pour l'ensemble de la population le lac La Rouche doit être intégré à l'agrandissement du parc du Mont-Orford. D'autant plus que les deniers publics ont souvent aidé l'entreprise à tenir la tête hors de l'eau.

Lucienne Piché et Bernard Racine